



## DISTRICT DE L'ESSONNE DE FOOTBALL

### PROCEDURE RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE CONCERNANT LES ARBITRES STAGIAIRES DE LA SAISON 2019/2020

Vous avez été nommé arbitre stagiaire sur la saison 2019/2020, afin de pouvoir poursuivre votre fonction d'arbitre officiel pour la saison 2020/2021, vous devez accomplir certaines démarches.

Les démarches à effectuer pour le renouvellement de votre licence qui sont en **3 étapes OBLIGATOIRES** :

#### **1<sup>er</sup> étape : Votre dossier médical**

- 1) Remplir et signer le questionnaire médical.
- 2) Visite médicale de préférence par un médecin fédéral ou médecin traitant voire titulaire d'un diplôme de médecine du sport.
- 3) Faire les examens obligatoires (voir fiche délais examens)
- 4) Après la visite médicale transmettre le dossier au district soit par courrier soit par mail à l'adresse [devcom@essonne.fff.fr](mailto:devcom@essonne.fff.fr)

#### **2ème étape : Questionnaire administratif et désignation**

A compléter dès réception (lien Google Drive) en provenance de votre CDA et à renvoyer OBLIGATOIREMENT.

Ci-dessous le lien du questionnaire administratif

<https://forms.gle/3MaZbnqQw2VbQsxx5>

#### **3ème étape : Votre licence**

Prendre contact avec le secrétariat de votre club pour la demande de renouvellement licence arbitre saison 2020 / 2021

- Vérification des informations vous concernant
- Signature